

<p>3. Enseignement et production pédagogique</p> <p>Il s'agit des activités pédagogiques de graduation, de post-graduation, de formations médicales continues et de productions pédagogiques validées par les institutions pédagogiques.</p> <p>a. Enseignement : Graduation 5 points Post-graduation 5 points</p> <p>b. Production pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enseignement pratique hospitalier : participation aux rapports de garde, planchage, colloque de service, revue de presse... 2 points - Ouvrages, manuels : auteur, co-auteur 2 points - Polycopiés : quinze(15) polycopiés au maximum, validés par le comité pédagogique régional de spécialité, distribués aux résidents, adressé au représentant des résidents, cachet de dépôt du comité pédagogique régional de spécialité 2 points - Production audio-visuelle : cassettes, films, DVD. Il pourra s'agir d'une iconographie, d'une démonstration, du film d'une intervention chirurgicale 1 point - Encadrement de mémoires d'internes 1 point <p>c. Formation médicale continue : Enseignement postuniversitaire sous l'égide des institutions pédagogiques. 2 points</p>		<p>10 points</p> <p>8 points</p> <p>2 points</p>	<p>20 points</p>
<p>B. ACTIVITES DE SANTE</p>		<p>5 points</p>	
<p>Rapport d'activités établi par le chef de service ou par le directeur de l'établissement si le candidat est chef de service.</p>			



C. ACTIVITES SCIENTIFIQUES ET DE RECHERCHE	15 points		
<p>a. Communications orales ou affichées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lieu de présentation du travail : <ul style="list-style-type: none"> • Local 1/2 point • National : 1/2 point • International : 1/2 point - Type de communication : <ul style="list-style-type: none"> • Travail original : 1/2 point • Mise au point : 1/2 point • Cas clinique commenté 1/2 point • Revue de la littérature 1/2 point <p>Le candidat doit fournir le programme, l'attestation de communication et le texte de la communication ou l'abstract :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Auteur : note totale, - Coauteur (second) : moitié de la note totale, - Autre : quart de la note totale <p>b. Publications : Au moins trois(3) publications : un point par publication. Dans une revue locale ou internationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Auteur : note totale • Coauteur (second) : moitié de la note, • Autre : quart de la note totale. 			<p>12 points</p> <p>3 points</p>
D. QUALIFICATIONS ET BONIFICATIONS	10 points		
<p>a. Major de promotion au concours de maître assistant</p> <p>b. Responsabilité pédagogique authentifiée par le chef de département</p> <p>c. Chefferie de service dans des zones exemptes de rang magistral</p> <p>d. Chefferie d'unité</p> <p>e. Formation qualifiante : technique nouvelle, formation en pédagogie, en bio-statistique ...</p> <p>f. Epreuve d'anglais</p>			<p>1point</p> <p>1 point</p> <p>2 points</p> <p>1 point 2 points</p> <p>3 points</p>

